

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GOVEN**

SEANCE DU 20/10/2022

DATE DE CONVOCAATION : 14/10/2022

MEMBRES EN EXERCICE : 17

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Aurélie SAULNIER, Florence GOURMEMLLEN, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN, Jacques ESTEVE.

PROCURATION(S) :

ABSENT(S) : Nathalie BLOMMAERT (excusée), Sylvie AGAËSSE (excusée), Karine CHEVALIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Yves COTARD

**2022.10.005 CCAS de GOVEN –
Bons d'achat à destination des Aînés absents au repas du CCAS**

M. le Président du CCAS rappelle l'opération « Bons d'Achat », mise en place en 2020, et reconduite en 2021, pour compenser l'annulation du repas des Aînés suite à la pandémie de la Covid-19. Il rappelle que, jusqu'en 2019, les personnes de 75 ans et + ne participant pas au repas des Aînés se voyaient remettre un colis en fin d'année.

Il est proposé aux membres du CCAS d'opter pour la remise de bons d'achats nominatifs aux habitants de Goven de 75 ans et + qui n'ont pas participé au repas des Aînés. Le montant de ces bons serait de 20 € (2 bons de 5 € et 1 bon de 10 €), valables jusqu'au 28 février 2023, à faire valoir dans les commerces de proximité Govenais qui auront souscrit à cette opération. Les bons pourront être utilisés dans des magasins différents.

Les commerçants du centre bourg ainsi que les commerçants du marché seront à nouveau consultés pour donner leur accord à leur participation. Concernant les modalités de mise en place de cette opération, il est précisé que chaque commerçant transmettra, à la fréquence qu'il souhaitera, au service comptabilité de la mairie les bons d'achats utilisés dans leur commerce, accompagnés d'un RIB et d'une facture récapitulative au nom du CCAS de Goven 21, rue de la mairie 35580 GOVEN.

Vu le CGCT,

Vu le budget du CCAS,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la mise en place d'une opération « bons d'achat » d'une valeur totale de 20 € (1 bon d'un montant de 10 €, et 2 bons d'un montant de 5 €) pour les personnes de 75 ans et +, habitant Goven, qui n'ont pas participé au repas des Aînés, à faire valoir dans les commerces de proximité Govenais ayant souscrit à cette opération,
- DIT que ces bons pourront être utilisés dans des magasins différents,
- DIT que le principe de cette opération pourra être reconduit chaque année,
- PRECISE que chaque commerçant participant à cette opération devra transmettre au service comptabilité de la mairie les bons d'achats utilisés dans leur commerce accompagnés d'un RIB et d'une facture récapitulative au nom du CCAS de Goven 21, rue de la mairie 35580 GOVEN en vue du paiement de ces bons,
- DIT que cette somme sera inscrite au budget,
- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision.

Le Président

Norbert SAULNIER



Le/la secrétaire de séance



Certifié exécutoire

Mis en ligne le 04/11/2022

Le Président

Norbert Saulnier

